



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 11 décembre 2025-

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre; le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 19

*Absents avec
procuration : 9*

*Absents sans
procuration : 1*

Votants : 28

Date de convocation : 5/12/2025

*Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
12/12/2025*

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUCI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Olivier CHAPRON, Philippe RIGAL, Elodie ALBA, Gilles DURET, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE

Excusés avec

Procurations : Dominique ALM à Magali PATINET, Orlane LABAT à Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA à Marie-Ange KOFFEL, Valentin DE MUER à Didier ZERBIB, Nathalie CARLES-SALMON à Malika BENSOUCI, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Philippe RIGAL, Laëtitia IMART à Vicky VALLIER, Michel BOUTET à Cynthia GONZALEZ

Absents : Françoise BARRERE

Secrétaire : Malika BENSOUCI

N° DEL/2025-8-02 Elaboration du contrat de canal de Saint Martory - Charte d'engagement	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>Considérant que le bassin Adour-Garonne est pressenti pour être le plus impacté des 6 bassins hydrographiques français par le changement climatique, avec un débit divisé par deux de la Garonne et une augmentation de la population estimée à 1,5 millions d'habitants à échéance 2030.</p> <p>Considérant que le déficit en eau estimé serait de plus de 2 milliards de m³ et « deviendra un facteur limitant aussi bien pour les populations que pour les activités économiques et aura des conséquences dramatiques sur les milieux aquatiques, les zones humides et la biodiversité » (Comité de Bassin Adour-Garonne, juillet 2019) ;</p> <p>Considérant que l'échelle du bassin de la Garonne amont, forts du constat des phénomènes de sécheresse avec pour conséquence des restrictions d'usages de l'eau et des changements globaux annoncés, les Conseils Départementaux de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers se sont engagés dans un Projet de Territoire pour la gestion de l'eau en « GARON'AMONT » (PTGA) pour le bassin versant de la Garonne amont, de la frontière à sa confluence avec l'Ariège porté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.</p> <p>Considérant que Réseau31, assure la gestion du canal de Saint-Martory pour le compte du Conseil Départemental ; de ce fait, et au vu de l'influence de l'ouvrage sur l'hydrologie de l'amont de Garonne, Réseau31 a été désigné pour porter 4 actions de ce projet de territoire.</p> <p>Considérant l'utilité de partager davantage les connaissances autour du canal et de se fixer des objectifs communs au travers d'un document contractuel et dynamique, le « contrat de canal », incluant un plan d'actions multi-partenarial et concerté pour une meilleure gestion de la ressource en eau et du patrimoine.</p>
--	--

N° DEL/2025-8-02

Considérant que l'élaboration du contrat de canal est l'une des 32 actions du projet de territoire, et qu'elle a démarré en juillet 2023 avec la tenue de plusieurs réunions d'information et de travail réunissant les acteurs intéressés.

Considérant l'intérêt pour notre commune d'adhérer à cette démarche.

Considérant que cette phase de concertation a permis d'aboutir à la rédaction d'une charte d'engagement qui fixe les objectifs de la démarche en 4 axes répartis en 9 thématiques et 39 actions pré-identifiées comme suit :

Gestion quantitative	Environnement	Patrimoine et urbanisme	Territoire
<ul style="list-style-type: none"> • Economiser l'eau / Réduire l'impact sur la Garonne • Optimiser les réalimentations 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaitre et préserver la qualité de l'eau • Préserver les milieux naturels • Développer les énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et maîtriser le patrimoine du canal • Valoriser le patrimoine du canal 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la cohérence territoriale autour du canal • Communiquer

Considérant que ce document a pour vocation d'être signé par l'ensemble des acteurs intéressés afin que tous s'engagent dans la démarche.

Considérant qu'à l'issue de cette démarche, un contrat de canal sera établi, contenant les actions retenues qui seront identifiées, et sera soumis à approbation des acteurs intéressés.
Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver la charte d'engagement pour l'élaboration du contrat de canal, jointe à la délibération.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Z. Bensouici
Secrétaire de séance
Malika BENSOUCI

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

